

L'ÉTHIQUE AU-DELÀ DU DROIT DÉONTOLOGIQUE

Gagnants: Sanaa Elhariri et Amir Khalili

Critères d'évaluation

- La raison d'être du code;
- La définition de l'éthique;
- La présence de valeurs;
- La présence d'équité
- La demande d'engagement envers le code;
- le traitement des conflits d'intérêts;
- Les mesures correctives;
- La clarté de la proposition.

Jury

- Nathalie Cossette, fiscaliste
- Marie-Thérèse Dugas, fiscaliste et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke
- René Villemure, éthicien
- Sophie Gagnon, experte en fiscalité et éthique
- Annick Lepage, experte en administration publique

1 L'ÉTHIQUE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ACTIVITÉ DU FISCALISTE

Avant de présenter des conseils aux contribuables, il faut penser éthiquement en premier lieu avant d'y penser légalement (l'éthique au-delà du droit et de la déontologie).

2 DÉTERMINATION DES VALEURS

Permet de déterminer, de choisir et de mettre en avant les valeurs importantes dans la situation. Les relations professionnelles et les traitements nécessaires se font sur la base de ces valeurs déterminées à l'avance.

3 UN DIALOGUE BASÉ SUR LA CLARTÉ ET L'HONNÊTÉTÉ ENTRE LES PARTIES PRENANTES

L'obligation d'adopter la clarté et l'honnêteté dans les discours pour toutes les parties prenante, car cela permet d'expliquer les décisions qui seront prises durant le traitement et aussi de bien justifier ces décisions pour éviter les malentendus.

4

PROTECTION DES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Maintenir les politiques, les procédures et les processus dans le respect de la confidentialité totale de l'information électronique et physique, veiller au contrôle des accès à cette information

Informar les contribuables que la divulgation d'information n'est permise que par les autorités concernées.

5

LES CONTRIBUABLES ONT LE DROIT DE PROFITER D'UN COMPORTEMENT ÉQUITABLE, JUSTE ET LICITE

Traiter d'une manière correcte, équitable et licite toutes les personnes, quel que soit leur statut (client, collègue, prestataire de services...).

Pas d'harcèlement ou de discrimination, tout d'abord éthiquement, puis légalement.